

France – Var

2011

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DU CHOIX DU MODE DE GESTION ET DE LA CONDUITE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DU BATAILLER

CAPACITE 93 333 EH

2010 : 16 700 ABONNES, 1 700 000 M3/AN



Client : Syndicat Mixte Bormes les Mimosas – Le Lavandou
– La Londe les Maures
Financement : Fonds propres
Groupement : Cogite

Description du projet

Créé en 1966, le Syndicat à Vocation Multiple de Bormes les Mimosas, La Londe les Maures et Le Lavandou, puis Syndicat Mixte depuis 2011, a notamment pour compétences le traitement des eaux usées. La station d'épuration du Batailler a subi une mise en conformité et une extension importante, menée par OTV, pour permettre d'accepter et de traiter les flux polluants en croissance.

Une problématique environnementale importante est à noter, concernant la biodiversité de l'herbier des Posidonies. La conduite de la station est spécifique aux zones touristiques, alliant la problématique des eaux de baignade et les fortes augmentations de charge à la station d'épuration en été, incluant la gestion d'un émissaire en mer.

Suite aux travaux de modernisation et d'extension de la station, le SIVOM doit désigner un nouvel exploitant pour cette station d'épuration. Le SIVOM a choisi de faire appel aux compétences de COGITE SAS, en partenariat avec Egis Eau.

Les caractéristiques principales du service de traitement des eaux usées du Syndicat sont les suivantes :

- **Poste de relèvement intercommunal du Batailler**
 - Capacité nominale de 350 m³/h
 - Surverse et réseau de refoulement jusqu'à la station d'épuration
- **Station d'épuration intercommunale d'une capacité de 93 330 équivalents habitants**
 - Prétraitements : dégrillage fin (3 mm), dessablage, déshuilage.
 - Traitement biologique : décantation lamellaire, 2 files de bioréacteurs en série à lit mobile (MBBR), suivis d'une nouvelle décantation lamellaire.
 - Traitement tertiaire : tamis rotatif et ultra-violet.
 - Bassin tampon : 3 000 m³.
 - Traitement des boues : homogénéisation en bêche agitée, épaissement statique, digestion, centrifugation.
 - Traitement de l'air : prétraitements et boues, physico-chimique 3 tours, traitement biologique et bassin tampon (Lanador).
 - Volumes traités estimés : 1 500 000 m³.
- **Emissaire en mer** (Emissaire terrestre composé de 2 conduites d'un diamètre de 400 mm et d'une longueur de 1 770 ml, Emissaire en mer Phi 1 200 mm composé d'une conduite de 400

mm jusqu'à 685 mètres de la plage, puis une conduite de 600 mm de diamètre jusqu'à l'exutoire)

Le Syndicat a finalement opté pour la délégation de service public, comme mode de gestion. Le contrat de délégation a été signé avec la société SAUR, pour une durée de 12 ans.

Description des services fournis

La mission se décompose comme suit :

- Assistance à la collectivité pour le choix du mode de gestion
- Conduite de la procédure de passation d'un nouveau contrat de délégation de service public.